

- 4) L'importance vitale qu'a pour le Canada un système commercial et financier multilatéral efficace.
- 5) La priorité que nous entendons donner à une gestion efficace de nos relations commerciales et économiques avec les États-Unis.

J'aimerais maintenant m'étendre sur les deux derniers points - à savoir l'importance d'un bon système commercial multilatéral et les initiatives qui pourraient être prises pour construire sur les relations commerciales déjà substantielles que nous avons avec les États-Unis.

Le grand message de l'Étude est que le système commercial ouvert continue d'être l'option la meilleure et la plus pratique dont nous disposons pour permettre à nos producteurs et à nos consommateurs de tirer avantage du commerce et d'améliorer leur niveau de vie. En tant que grande nation commerçante ne disposant que d'un poids politique limité, nous croyons que ce système constitue le moyen le plus efficace de maintenir un climat de prévisibilité et d'éviter la loi de la jungle en matière de commerce international. C'est pourquoi nous aurons pour toute première priorité de renforcer le système multilatéral du commerce et des paiements.

Nous serons attentifs aux développements qui risquent de porter atteinte à nos intérêts, et nous ne manquerons pas de faire valoir nos points de vue. Nous exercerons pleinement les droits que nous confèrent les accords de commerce bilatéraux et multilatéraux dont nous sommes partie de façon à sauvegarder notre accès aux marchés extérieurs. Je m'attends à ce qu'un nouveau projet de loi soit présenté à la prochaine session du Parlement pour assurer que des correctifs adéquats sont mis à la disposition des producteurs canadiens qui subissent la concurrence d'importations déloyales et préjudiciables. Ces mesures correctives seront conformes à nos obligations internationales.

Deuxième grande conclusion de l'Étude, il n'y a pour le moment aucune preuve convaincante de la nécessité de modifier de fond en comble l'approche de notre politique commerciale, par exemple par la recherche d'un arrangement de libre commerce intégral ou d'une union douanière avec les États-Unis.

Mais nous reconnaissons qu'il nous faut faire davantage, tout simplement pour préserver notre enjeu actuel sur le marché américain. Je parlais tantôt de notre préoccupation croissante devant les pressions qui s'exercent aux États-Unis pour la prise de mesures commerciales restrictives. Au risque de rappeler une évidence, la certitude et la prévisibilité des marchés sont un élément essentiel de toute décision d'investissement. L'accès au marché américain est un élément vital du climat des investissements au Canada.

C'est pourquoi nous avons décidé d'évaluer soigneusement les avantages et les inconvénients d'arrangements limités de libre échange avec les États-Unis dans certains secteurs comme le matériel de transport urbain, le textile et le vêtement. Et depuis l'imposition des restrictions américaines sur les importations d'aciers spéciaux, l'acier a été identifié comme un secteur d'examen prioritaire. Nous nous inquiétons que ces restrictions puissent être élargies pour englober l'acier ordinaire, ce qui